



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 25 mai 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDE DE RAPPORT :

FINALE CHALLENGE 77 U12

Club : LE MEE SPORTS

Considérant le rapport de Mélanie BESNARD, membre de commission féminine du District, présente le 18/05/2023 sur la Finale Challenge 77 U12

Considérant que son rapport fait état de propos injurieux et grossiers de M. GAUTHIER Pierre envers sa personne et des arbitres avant/pendant et après les rencontres

Par ces motifs,

La Commission demande un rapport pour le 01/06/2023 à M. GAUTHIER Pierre concernant son comportement durant la Finale U12.